

Ordre du jour n°AB

REUNION DU BUREAU DU 18 MAI 2018

DELIBERATION N°B18/052

AVIS DU BUREAU SUR LES CONVENTIONS PRESENTÉES LORS DE LA SEANCE DU PRESENT BUREAU

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), et notamment son article 10 ;
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{ER} décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,

Considérant que :

- En application de la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{ER} décembre 2017, les conventions d'études et de veille foncière répondant aux conditions définies, sont approuvées par le Directeur Général après avis du Bureau,

Sur propositions du Président :

- Les Conventions d'Etudes et de Veille Foncières présentées pour avis ce jour, reçoivent un avis **FAVORABLE** du Bureau (liste en pièce jointe),

Le Directeur Général par intérim


Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales


Guy LÉVI

Le Président


Hervé REYNAUD

24 MAI 2018



Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau

Réunion du 18 mai 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU-SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Commune de Joyeuse et la Communauté de Communes du Pays de Beaume Drobie – Bâtiment ENEDIS (07)	1 & 2	X						30 K€	80%	FAVORABLE
Commune de Vassieux-en-Vercors et la Communauté de Communes du Royans-Vercors – Baraquement des Cévennes (26)	1 & 2	X						20 K€	80%	FAVORABLE
Commune de Arpavon - Maison « panier » (26)	2	X						20 K€	80%	FAVORABLE
Commune de Romans-sur-Isère et la Communauté d'agglomération Valence Romans – Centre-ville (26)	2		X					70 K€	50%	FAVORABLE
Commune de Ternay et la CC du Pays de l'Ozon - ZAC de Chassagne (69B050)	1		X					50 K€	50%	FAVORABLE
Commune de Ternay et la CC du Pays de l'Ozon - Site CRIG (69B051)	1		X					50 K€	50%	FAVORABLE
Commune de St-Symphorien d'Ozon et la CC du Pays de l'Ozon - Parc du Pontet - Air Liquide (69B049)	1		X					50 K€	50%	FAVORABLE
Commune d' Amplepuis et la CA de l'Ouest Rhodanien (COR) – Centre Bourg (69A073)	2		X					50 K€	50%	FAVORABLE
Commune de Saint Pierre de Chandieu et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) - ZA Porte du Dauphiné (69B053)	2	X			X			50 K€	50%	FAVORABLE